

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 2 décembre 2021

À 17 h 30

L'an deux mil vingt et un, le deux décembre à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Carine BOQUET, Maire.

Présents : MM. Philippe VAST, Jean-Louis LECANU, Lucien DUFOUR et Martial BOQUET
Mmes Marie-Christine QUEVAL, Angélique DELAMOTTE, Hélène BISSON, Céline DUPARC, Cécile LEGRAND et Véronique BOUSSU

Représentés : Jérôme DUBOIS par Philippe VAST
Sabrina MASY par Carine BOQUET

Absents : Laurent TAUVEL
Allison LEMONNIER

Monsieur Martial BOQUET a été nommé secrétaire.

BONS D'ACHATS DE NOËL ET FLEURISSEMENT

Comme chaque année, la Commune de Quillebeuf-sur-Seine offre un bon d'achat de 60 € à chaque enfant du personnel communal. Cette année 8 enfants pourront bénéficier de ce bon pour un total de 480 €.

Un bon d'achat de 100 € a également été remis aux 2 employés communaux pour leur travail sur le fleurissement estival.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 13

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE MÉDECINE

Madame le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2ème et 4ème alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après,
- d'autoriser Madame le Maire à procéder à toutes formalités afférentes

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 13

**APPROBATION DU PROJET DE CLASSEMENT DE LA VALLÉE DE LA
SEINE-MARAIS VERNIER ET DE LA DÉSINSCRIPTION DU PÉRIMÈTRE
DU SITE INSCRIT CORRESPONDANT**

Dans le cadre d'un renforcement de la protection des paysages de la vallée de la Seine, acté dans la charte du Parc National Régional des Boucles de la Seine Normande et dans la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine, un projet de classement au titre des sites des boucles les plus emblématiques à l'aval de Rouen est envisagé depuis de nombreuses années.

Le classement du marais Vernier a été engagé à partir de 2014.

Le Marais Vernier est, avant tout, une zone humide de toute première importance au niveau national et européen. Il fait l'objet, à ce titre, de plusieurs protections environnementales de type Natura 2000, réserve naturelle et d'une labellisation Ramsar. Mais le Marais Vernier est aussi un des sites les plus connus de la vallée de la Seine en raison de la grande qualité de son paysage et de son caractère si particulier.

Les alluvions sont concernés pour la Commune de Quillebeuf-sur-Seine.

La procédure de classement devrait prendre fin en 2023-2024. En attendant, il est demandé aux communes concernées d'émettre un avis sur ce projet.

Après avoir pris connaissance de ce dossier, le Conseil Municipal, émet un avis favorable.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 13

APPROBATION DU RAPPORT DÉFINITIF DE LA CLECT

Le Conseil Municipal revient sur l'approbation du rapport définitif de la CLECT.

Lors de sa dernière séance, celui-ci avait n'avait pas approuvé le rapport par manque d'informations de la part du service financier de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val-de-Risle.

Madame DELAMOTTE en charge du dossier CLECT a obtenu les réponses aux questions posées par le Conseil Municipal.

Après en avoir une nouvelle fois discuté, le rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 13

SUBVENTION FENÊTRES MAIRIE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans la continuité des travaux entrepris sur la Mairie, il est nécessaire de changer l'ensemble des fenêtres et des portes de la salle du Conseil Municipal.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, valide le devis de l'entreprise METALU pour un montant HT de 16 306.42 € et mandate Madame le Maire pour déposer une demande de subvention au titre de la DETR.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 13

SUBVENTION PLACE DU CALVAIRE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'un plan de relance pour la sauvegarde du patrimoine vient d'être mis en place par le Département et que des subventions seront attribuées à ce titre.

Elle propose donc au Conseil Municipal d'intégrer la Place du Calvaire à ce plan.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise Daniel Moquet pour un montant HT de 10 738.25 € et mandate Madame le Maire pour déposer une demande de subvention.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 13

SUBVENTION PLOTS QUAI DE SEINE

Monsieur Philippe VAST, 2^{ème} adjoint expose au Conseil Municipal le projet concernant le remplacement des potelets sur tout le Quai de Seine par des bordures afin de faciliter le stationnement.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal retient le devis de l'Entreprise LE FOLL pour un montant de 6 768 € HT et mandate Madame le Maire pour déposer une demande de subvention au titre de la DETR et inscrire cette somme au budget 2022.

CONTRE :
ABSTENTION : 0
POUR : 13